

# COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL «DIAGNOSTIC DU RESEAU» DU 10 JUILLET 2014

## Propos liminaires de la Direction générale.

La DG a précisé le cadre de l'exercice : celui-ci n'intègre pas les attentes des agents qui sont représentés par les organisations syndicales locales ni sur celles des élus. Il est juste fidèle aux sentiments des directeurs concernant ce qu'ils portent sur l'adaptation du réseau. Ce processus est connu des numéros 1 depuis l'automne dernier, mais il a été retardé en raison du devoir de neutralité imposé pendant les élections municipales et du fait du changement de gouvernement.

Il faut prévoir le temps des consultations des élus, agents, préfets ... Les premières opérations de restructuration commenceront au 01/01/2016 pour se terminer au 01/01/2019.

A la rentrée les projets seront présentés aux ministres : cela constituera l'accord pour l'ouverture des discussions, cela ne veut pas dire des suppressions . Il existe une différence entre le mandat donné aux numéros 1 et la réalisation des projets.

## INTERVENTIONS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

La CGT FINANCES PUBLIQUES regrette que ce débat sur les directions locales et le réseau soit lié par les considérations budgétaires. Elle s'interroge sur la façon dont se construira la réflexion puisque hormis les avis des numéros 1, personne n'est consulté. Dans ces conditions, la CGT a rappelé qu'elles se tournera vers les personnels pour construire avec eux le rapport de force pour changer les choix actuels.

Globalement, la synthèse des documents permet de dégager quelques lignes directrices troublantes, si on les met en perspective avec le projet de réforme territoriale du gouvernement et le rapport de la fondation IFRAP, qui voudrait réduire le réseau à 100 SIE, 100 SIP et 12 SPF.

**Concernant les particuliers**, la préoccupation majeure des usagers c'est l'accueil physique, la réponse apportée ce sont les maisons des services publics et les centres de contacts ( la direction générale a d'ailleurs annoncé la création d'un deuxième après celui du CIS de Rouen, à la DDFIP de l'Eure et Loir en septembre)

**Concernant les professionnels**, le problème c'est l'accueil téléphonique ou internet, la solution proposée c'est une redéfinition de la notion d'accueil de proximité géographique, qui grâce aux moyens informatiques permettra le regroupement des structures.

**Concernant les collectivités locales**, la demande va vers plus d'expertise dans les directions de catégorie 1 et 2, et plus de conseil dans les catégories 2 et 3. Or la proximité géographique est chronophage pour les comptables des petits postes au détriment de leur rôle de conseil. L'orientation préconisée est une disponibilité « administrative » grâce au regroupement du réseau.

Montreuil, le 22 juillet 2014

De plus, sur le fond, la CGT est très inquiète de l'absence de dimension «contrôle des recettes et dépenses des collectivités locales» dans les documents de la DG. Cela signifie t-il que la DGFIP n'est plus qu'un partenaire des collectivités pour faire du conseil ? Si c'est cette orientation qui prévaut, le réseau de la DGFIP n'aurait plus lieu d'être !

De plus, si comme actuellement, on demande aux usagers quelles formalités les dérangent le plus, nul doute que tous les contrôles, et en particulier le contrôle fiscal, seront visés.

Enfin, pour la CGT, tous les commentaires relatifs au manque d'attractivité de certains postes comportent en filigrane la remise en cause des RAN, parce qu'elle empêche les directeurs d'affecter les agents où ils veulent les positionner. Cette volonté des directions locales de disposer des agents comme elles le souhaitent, c'est bien une orientation que nous combattons.

## Réponses de la Direction générale

La DGFIP n'est pas chargée d'appliquer bêtement les contraintes budgétaires. Elle doit continuer à assurer le mieux possible ses missions tout en améliorant les conditions de vie au travail des agents.

Les dernières annonces du ministre doivent être signalées : le département reste un échelon pertinent et doit comporter des points de contacts infra départementaux. Il ne faut pas oublier que la mission 2003 BERT CHAMPSAUR prévoyait un seul contact par département.

La revue des missions ne signifie pas leur abandon. Il faut agir sur les conditions de leur exercice.

La direction générale attend des numéros1 qu'ils réalisent un exercice décentralisé et de responsabilisation avec l'accord des ministres. Il n'y a pas de quotas par direction et certaines, bien qu'identiques en terme de tissu fiscal ont des situations différentes, notamment au regard des élus locaux. Si les dimensionnements des postes sont corrects les propositions de fermetures des postes ne seront pas validées par la direction générale. A l'inverse, il existe une grande direction en IDF (?) avec de grands élus, dans laquelle il y a des petites structures non justifiées et pour lesquelles rien n'a été fait.(!)

Sur la notion de poste fragile ; la DG a retenu les critères suivants : moins de trois agents , ouvert du lundi au vendredi, temps partiels, sécurité non assurée, peu attractif.

Pour autant, cela n'implique pas qu'il sera systématiquement fermé, surtout s'il est le seul dans le ressort géographique.

Les maisons de services publics sont un moyen intelligent de mettre en commun des moyens supports avec des permanences d'agents quelques heures par semaine. Il faut éviter que nos services deviennent des lieux d'accueil pour d'autres administrations sauf à refacturer des frais de fonctionnement Il n'existe pas de modèle type d'organisation imposée aux numéros 1, mais des constantes : ne pas être à plus de 30 minutes du service, ne pas créer des structures à plus de 50 agents sauf accord de la DG( ex SIP Saint Denis 93), constituer des équipes spécialisées dans les postes d'environ 15 agents (alternative à

la polyvalence ?), ne pas gérer plus de 150 à 200 budgets.

S'agissant des RAN et des règles de gestion des personnels, ce sont des garanties offertes aux agents qui pourront être discutées avec RH, mais on ne demande pas aux directeurs de proposer une évolution des règles de gestion.

Quant à la consultation des usagers, elle est difficile car il n'existe pas de représentativité type et cela dépend des questions posées. Il est préférable de recueillir les opinions des organisations syndicales locales et des élus locaux.

La communication sur le dossier est actuellement inégale, elle s'est faite via les délégués du directeur général (DDG) : certains directeurs ont déjà présenté leur diagnostic aux élus en CTL ou GT, d'autres attendaient d'abord la réunion d'aujourd'hui avec les élus nationaux.

Concernant le calendrier pluriannuel des opérations, la DG ne sait pas si le ministre tranchera les quatre années directement, mais elle préférerait présenter une vision pluriannuelle aux cadres. En effet, à ses yeux, les plus petites trésoreries sont vues comme une possibilité d'en faire grandir d'autres.

La CGT, après avoir ironisé sur le fait que c'est SPIB qui détient le pouvoir à la DGFIP, à l'instar de Bercy face aux autres ministères, s'est demandée quel était son rôle en tant que gestionnaire dans cette procédure ?

Elle a rappelé que le premier rôle du DG était de demander les moyens nécessaires pour faire face à nos missions La CGT n'accepte pas la fatalité du manque de moyens de notre direction. En effet, elle met les agents dans des conditions telles qu'il ne peuvent que souhaiter la fermeture de structures, ou l'allègement des missions.

De ce point de vue, c'est bien ce gouvernement avec l'appui de la direction, qui par leurs choix sont responsables de la destruction des missions de la DGFIP et de la dégradation des conditions de vie au travail des agents.

La solution est donc de demander des moyens ! Elle a su le faire avec l'exemple récent du renfort du STDR ...mais si c'est en déshabillant partiellement Pierre pour habiller Paul !

A l'issue de ces propos sur le diagnostic du réseau, la DG a souhaité faire un point sur l'avancement de la démarche stratégique, la CGT a dès lors quitté la séance.